



LA FEUILLE INFO

Le journal de la CGT Finances Publiques de Saône et Loire

Numéro Spécial CHSCT Février 2017 n°19



Compte rendu du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 10 Février 2017

1/ Réorganisation des espaces immobiliers à la Cité Administrative de Mâcon

Le Pôle Gestion Fiscale, devant quitter la résidence du Breuil, délogé par l'ex-CAMVAL à la fin de l'année, la DDFIP 71 est dans l'obligation de réinstaller les services à la Cité administrative.

En effet, Mme SIMON indique qu'elle aurait souhaité réinstaller le Pôle Gestion Fiscale à Lamartine mais elle ne dispose pas de suffisamment de superficie et ne peut pas déplacer le CSB.

Cette opération immobilière comporte également, le relogement du Pôle de Recouvrement Spécialisé du fait de l'accroissement de son activité et la préfiguration du futur SPF-E de Mâcon qui accueillera la partie enregistrement du SIE de Mâcon au 1/9/2017 et celle du SIE de Chalon au 1/9/2018.

Déroulement :

1-Information des chefs de service, à charge pour eux de relayer aux agents et de faire remonter à la Direction leurs souhaits. Pour les services ayant formulé des desideratas, Pierre Hendoux s'est rendu sur place.

2- Le 20 Janvier 2017, MM.HENNEQUIN et HENDOUX se sont rendus au PCE et à la BDV car, visiblement, certains agents n'avaient pas été informés.

> Il est à noter que, dès début janvier 2017, face au manque d'information, les collègues des services concernés ont fait circuler une pétition en vue de demander la tenue d'un CHSCT puisqu'il s'agit d'une modification notable de leurs conditions de travail. Les agents du PCE de Mâcon ont aussi reformulé des propositions quant à la nouvelle configuration imposée par la DDFIP 71.

Des propositions, tenant compte des contraintes techniques (sécurité, ventilation) et budgétaires, ont alors été faites. A titre d'exemple, pour respecter les conditions de sécurité les bureaux doivent se situer à 80 cms minimum des cloisons.

> Suite à l'interrogation de la CGT Finances Publiques, il nous a été confirmé que les rectifications demandées par le PRS avaient été prises en compte mais que, en ce qui concerne le mobilier supplémentaire, ce ne serait pas dans l'immédiat.

►VOTE : abstention des OS (CGT / FO / Solidaires) à l'unanimité

2/ Mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez vous au SIP de Montceau

Rappelons au préalable que ce point a fait l'objet d'un vote CONTRE unanime des 3 OS lors des CTL des 31 janvier et 9 février 2017 soit la veille de ce CHSCT.

S'agissant d'un changement dans les méthodes de travail il doit être présenté pour avis au CHST.

Selon la fiche d'impact cette nouvelle organisation ne comporterait que des aspects neutres ou positifs, sentiment que ne partage pas la CGT.

Nous estimons au contraire que l'APRDV présente des risque de tensions supplémentaires entre les contribuables et les agents chargés de la réception. Nous avons aussi souligné un autre risque du dispositif : il peut être dévoyé par les contribuables *aisés* qui l'assimileront à un conseil fiscal au détriment d'une population plus fragile, qui a le plus besoin d'aide et de conseils.

» La CGT en parfaite cohérence avec les votes au CTL (c-à-d pas de changements intervenus depuis le comité) s'est prononcée CONTRE (cette fiche d'impact de) l'accueil personnalisé sur rendez vous.

FO et SOLIDAIRES se sont abstenus.

3/ Point sur le service des Domaines

A la demande préalable de la CGT, la Direction nous fait un point sur la situation du service des domaines.

La Direction immobilière de l'Etat a été créée en 2016 avec, bien évidemment, pour corollaire une réorganisation des services.

Ainsi il n'y aura plus qu'un responsable régional de la politique immobilière de l'Etat par Région, en l'occurrence Dijon pour la région Bourgogne Franche Comté, et suppression de la fonction de responsable de la politique immobilière de l'Etat au niveau du Département.

Aujourd'hui le service des Domaines est constitué d'un service d'évaluation et d'un service de gestion.

A l'avenir, chaque département conservera un service de gestion des domaines, quant aux évaluations elles seront effectuées par le pôle supra départemental, avec, pour la région Bourgogne, le pôle de Dijon pour le 21 et le 89 et celui de Mâcon pour la Saône et Loire et la Nièvre.

Parallèlement les seuils d'évaluation sont revus à la hausse passant de 12000 à 24000 Euros pour les collectivités locales et de 75000 à 180000 € en cas de vente sauf expropriation.

Cette nouvelle organisation a pour corollaire la baisse du nombre d'évaluateurs et leur passage en postes à profil avec demande au niveau national, même si la SL garde ses 5 évaluateurs su fait de l'intégration de la Nièvre.

De plus ils seront obligatoirement affectés sur Mâcon.

» L'ordre du jour n' a pu être examiné en intégralité. Les points restant à étudier le seront lors du prochain CHSCT le 24/03/2017.

» Vos mandats CGT lors de ce CHSCT :

Nadine Berthod (titulaire)

**Retrouvez votre info syndicale
départementale sur notre site :**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/71/>



SANTE AU TRAVAIL
GUIDE PRATIQUE (LES OUTILS, COMMENT FAIRE,...)

